

# Compte Rendu CTL du 16 janvier 2019

Le CTL s'est réuni en seconde convocation suite au boycott de la première (prévue le 8 janvier) de la part des OS.

Le matin, ce CTL était consacré à différents sujets :

## **FUSION DES SPFE (pour avis)**

Le projet de fusion des SPF/SPFE est un projet national. Il concerne les 85 directions comptant plusieurs services chargés d'une mission de publicité foncière.  
Environ 110 opérations de fusion devraient être menées en trois ans.

Les méthodes de travail tendent vers un traitement en intégral des actes, de manière harmonisée entre les trois bureaux.

Les principales inquiétudes des agents concernent le futur fonctionnement du service et de son organisation. En effet, quel sera le sort des actuels chefs de contrôle dans la nouvelle organisation ?! Une fois de plus nous risquons d'assister à une perte de la technicité et des connaissances que ces agents possèdent. Sans parler du sentiment légitime de déclassement qu'ils peuvent ressentir...

La CGT s'est inquiétée à juste titre sur la future qualité du fichier foncier dans cette nouvelle organisation. Il nous a été répondu que l'Etat assume le risque de « non qualité du fichier », la responsabilité de l'Etat sera mise en cause en cas de litiges.

Le Directeur a évoqué la bonne qualité actuelle du fichier dans le département, il n'est pas inquiet sur ce risque. Il s'en remet au « professionnalisme des agents ».

Le service ne bougera pas « matériellement », la même configuration physique sera conservée.

En matière d'objectifs, la direction a négocié un délai de traitement de 150-160 jours, à atteindre au moment de la fusion qui aura lieu le 6 novembre 2019. (pour info, le niveau national est de 90 jours).

Il est obligatoire que les 3 bureaux soient au même niveau le jour de la fusion. À cette fin, la brigade nationale est présente en renfort pendant trois mois dans le service.

Avant la fusion les bases Fidji vont être ouvertes aux agents des trois SPF, de manière à maintenir un bon niveau de délai dans le traitement des actes, et permettre une entraide entre les 3 bureaux (heureusement !).

Nous avons voté contre.

## **Mise en place du télétravail (pour information)**

La direction nous a présenté la mise en place du télétravail dans le département. Les principales informations sont les suivantes :

– 1, 2 ou 3 jours de télétravail sont possibles. Dans un premier temps, le module à 1 jour sera préconisé.

– le télétravail est ouvert à tous, avec une attention particulière pour les EDR. Une convention particulière devra être rédigée tant pour le jour de télétravail choisi qu'en cas de changement de service d'affectation.

– la liste des applicatifs actuellement ouverts au télétravail a été diffusée sur Ulysse. À l'heure actuelle, il y a impossibilité de télétravailler pour les agents travaillant sur les applicatifs MEDOC et le service du CSB. Cette liste n'est pas exhaustive, elle pourra évoluer dans le temps .

– le matériel fourni par l'administration sera un ordinateur portable et sa sacoche. Les frais de connexion internet, de ligne téléphonique ainsi que l'assurance professionnelle seront à la charge de l'agent.

Nous attirons l'attention des agents sur un point précis : aucune réunion d'information ne sera organisée. Les chefs de services seront le relais de la note. Un entretien préalable obligatoire devra avoir lieu entre le chef de service et l'agent demandeur. Le chef de service rendra un avis, la Direction demeure le décisionnaire final.

Ainsi, n'hésitez pas à solliciter votre chef de service qui est dans l'obligation de vous présenter la mise en œuvre du télétravail !

Enfin, un avis négatif de votre chef de service ne présume en rien de la décision finale de la direction.

Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à vous rapprocher de nous.

### **Bilan de la mise en œuvre de l'accueil dans les MSAP en 2018 (pour information)**

9 permanences se sont tenues dans 4 MSAP lors du dernier trimestre 2018 :

- 3 à Coteaux-du-Blanzacais (MSAP Postale)
- 3 à Montemboeuf (MSAP Postale)
- 2 à Aigre (MSAP Postale)
- 1 à Montmoreau (MSAP de la communauté de communes Lavalette-Tude-Dronne – CCLTD)

Le bilan chiffré est le suivant :

19 rendez-vous ont été pris sur 9 permanences soit 2,1 demandes de rendez-vous en moyenne. Que dire... Quelle conclusion tirer de chiffres si faibles...

Manque d'information des usagers ? Manque de confiance envers ces nouveaux services ? Habitudes ?

Notre organisation reste totalement opposée à la mise place des MSAP et ce bilan ne fait que confirmer que les MSAP ne sont absolument pas une solution satisfaisante !

### **Présentation de la protection contre les actes terroristes (pour information)**

La direction a présenté aux organisations syndicales le cadrage global du dispositif de prévention et de protection à mettre en place.

Des exercices de mise en situation seront effectués sur les 3 plus gros sites du département.

Cette mise en place sera effectuée en douceur et surtout pas dans l'angoisse d'un potentiel risque. En effet, les sites de la DGFIP sont considérés comme des « cibles molles » (terme employé par le ministère de l'intérieur)

Un recensement obligatoire sera effectué sur chaque site pour savoir qui a des clés, des badges. Il a été rappelé l'obligation d'un changement régulier des codes d'accès.

## **Suppressions d'emplois pour 2019**

L'après-midi se tenait un second CTL consacré aux suppressions d'emplois.

Nous avons refusé d'être des partenaires actifs de ce faux débat. Nous avons donc décidé de ne nous exprimer qu'à travers notre déclaration liminaire (que vous pouvez trouver sur notre site local) et d'écouter les justifications de l'Administration.

Nous avons bien évidemment voté contre.

### **Questions diverses**

Nous avons interrogé la direction sur l'annonce surprise d'une prime de 200 € dans le cadre du PAS. Il s'agit d'une prime nette sur la fiche de paie, quels que soient le grade et la quotité de temps de travail.

Les agents concernés sont :

- Agents des SIP-SIE, gérant l'assiette et le recouvrement amiable
- Trésorerie mixte
- Trésorerie spécialisée
- Direction

En résumé tous les agents travaillant sur le PAS, et les autres ?????

Le caractère discriminatoire de ce cadeau nous choque bien évidemment. Notre organisation se bat actuellement pour sa généralisation à tous les agents et plus largement pour une amélioration des conditions de rémunération.

Un changement des horaires d'ouverture est en vue à la trésorerie de Villebois : deux jours par semaine avec deux EDR présents.

Une Convention a passée avec le SIP d'Angoulême en matière de traitement du recouvrement.

La volonté du Directeur reste la même que l'année précédente, à savoir fermer ce site dès le feu vert du ministre (qui l'an dernier est revenu dessus en dernière minute...).

Enfin, ne parlons plus d'ASR mais de géographie revisitée !

Des réflexions sont menées sur le réseau DGFIP avec plus de points de contact, mais différents de ceux d'aujourd'hui, une délocalisation dans les petites communes (en fonction du nombre d'agents disponibles, de leur domicile, du tissu des communes concernées).

Les projets se feront selon des plans pluriannuels avec pour cible l'année 2022.

Plus d'infos dans les semaines à venir... (voir [le tract sur notre site](#))

### **Vos représentant-e-s Solidaires Finances Publiques à ce CTL :**

Céline GROUSSARD, Jean-René DAVY, Patrick FARGHEN et François POUYDEBASQUE

Nous ont assisté en qualité d'expert-es pour ce CTL : Pascal FORGAS, Maryfrance FOUGERON, Fabienne DARDILHAC et Aline SAKONDA

Suivez-nous sur le site de [Solidaires Finances Publiques](#)  
et sur [notre page Facebook](#)